

## AVIS

RUR.21.294.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'Atelier d'Architecte du Fraîchaux pour le compte de M. Jean-Julien HOUYOUX dans le cadre d'un projet de construction de 24 logements et 31 places de parking Chaussée de Waremme à Huy, impactant des espèces protégées (Lézard des murailles et Lucane cerf-volant)

Avis adopté le 29/10/2021

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 22/10/2021  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/TK/Sorties 2021 :15855

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 27/10/2021

## AVIS

Réuni ce 27 octobre 2021 en visioconférence (suivie d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a examiné le dossier sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée selon les modalités et conditions de mise en œuvre formulées par la Direction DNF de Liège et le DEMNA au travers de leurs rapports remis respectivement le 11 octobre et le 14 septembre 2021. Ceci ne concerne toutefois pas la recommandation du DNF visant la transplantation en une zone non aedificandi des ifs présents sur le site d'implantation du projet. Cette opération de sauvetage est en effet jugée pour le moins excessive s'agissant de quelques arbres issus vraisemblablement de graines de plantations anthropiques voisines.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »